

Actions des bailleurs de fonds au Cameroun dans les secteurs de l'économie, du commerce et de la promotion du secteur privé

Les Etats-Unis disposent de l'*American Business Association* basée à Douala, qui regroupe des sociétés américaines sises au Cameroun ou camerounaises entretenant des relations commerciales étroites avec les Etats-Unis.

Le Canada a mené par le passé plusieurs programmes d'appui au secteur privé – formel et informel, micro-entreprises et PME – à l'instar du projet de soutien financier « PRO-PME », aujourd'hui privatisé. Toutefois, les résultats mitigés de ces interventions l'ont dissuadé de renouveler certains de ces projets et, au Cameroun, le Canada a concentré son action au soutien des institutions de micro-finance (IMF) via le projet de renforcement au *Cameroonian Cooperative Credit Union League* (CAMCCUL), fédération réunissant à l'heure actuelle quelques 200 IMF. Par ailleurs, le Canada apporte son concours financier au centre de gouvernance corporative, institution régionale basée à Nairobi, Kenya, visant la formation et l'appui aux entreprises privées ainsi qu'aux institutions d'aide aux entreprises désirant s'intégrer au commerce international.

Des réflexions internes à cette délégation sont actuellement menées pour définir, au regard des programmes en cours et passés, les nouvelles orientations du Canada en matière d'aide au secteur privé.

La France anime pour sa part le Cercle d'Affaires France-Cameroun (CAFCAM), qui s'intéresse entre autres à la qualité de monde des affaires (gouvernance, fiscalité) dont la situation actuelle est préoccupante et qui doit être un axe de réflexion et d'intervention dans la perspective d'un groupe de travail. La SCAC a apporté par ailleurs par le passé des appuis indirects au secteur privé à travers :

- l'accompagnement de structures fédératives, à l'instar de son soutien à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA),
- le renforcement de capacité du MINDIC pour l'adoption et la mise en œuvre de nouveaux cadres réglementaires ;
- l'appui à des organisations professionnelles pour la formation d'entrepreneurs.

Par ailleurs, la coopération française intervient de manière indirecte via la mise à disposition d'assistants techniques auprès d'administrations camerounaises telles que la Direction Générale des Impôts (accompagnement à la création de grandes entreprises ; mise en place d'un livre des procédures fiscales), la Direction générale des Douanes (soutien à la mise en œuvre du logiciel SYDONIA et appui à la facilitation du trafic douanier). Dans le domaine du droit des affaires, la France accompagne très significativement l'institution de l'OHADA depuis son avènement. Elle vient de lancer un nouveau projet de 3 millions d'€ en plus de l'assistance technique mise à la disposition du secrétariat Permanent de l'OHADA. La France a conduit auprès de la COBAC un appui à la mise en place d'une réglementation de la micro-finance en Afrique centrale.

Les organisations des Nations-Unies mènent diverses actions notamment par le biais de l'ONUDI et du BIT. Il existe en outre le « Global Compact », initiative mondiale pour le secteur privé créée en 2001 par le Secrétaire Général. Ce programme encourage les entrepreneurs à adopter et promouvoir dix principes directeurs de responsabilisation du

monde de l'entreprise (« *corporate responsibility* » : travail des mineurs, impact environnemental, responsabilité sociale etc.). Son application au Cameroun a échoué, car trop liée au gouvernement. Bien qu'elle ne soit pas prioritaire, sa relance est toutefois prévue dans l'agenda des Nations Unies. Par ailleurs, le PNUD devrait partager prochainement une étude sur le développement humain et le secteur privé ainsi que diffuser un rapport, réalisé dans le cadre du NEPAD, sur la gouvernance d'entreprise.

La Banque Mondiale, après avoir apporté une aide essentiellement macroéconomique, se propose aujourd'hui d'appuyer les pays partenaires dans l'élaboration de stratégies de promotion du secteur privé. Cette tendance se manifeste par :

- sa collaboration au processus de privatisation d'entreprises publiques (études préalables, recrutement de consultants pour accompagner le processus...)
- sa participation financière à la réforme douanière et au passage à la valeur transactionnelle ;
- le financement d'une cellule de micro-finance au MINEFI ;
- l'octroi de fonds exceptionnels à l'OHADA pour renforcer le secrétariat du secteur exécutif (un consultant doit effectuer un état des lieux sur l'application du droit OHADA dans la région) ;
- la réalisation de deux enquêtes :
 - a) le climat des affaires et les obstacles au développement des entreprises privées. Le rapport sera disponible fin mai-début juin ;
 - b) la transparence financière, notamment l'état d'application du droit OHADA. Le rapport pourra être consulté à partir de fin mai.

Un séminaire sur ces deux études va être organisé afin d'élaborer un plan d'action.

Par ailleurs, un séminaire sur les négociations commerciales devrait être organisé début juin 2006.

La Banque Africaine de Développement a modifié en 2000 son approche au développement en plaçant l'agriculture, le secteur privé et les ressources humaines en domaines d'intervention prioritaire. Bien que le guichet de prêts au secteur privé ait été fermé au Cameroun (défaut de remboursement), la BAD s'y investit malgré tout, via :

- l'aide à la privatisation (AES-SONEL ; Centrale à gaz de Kribi ; Longpangar ; Barrages) ;
- encourager les femmes à la création d'entreprise, via la facilitation de l'accès au crédit (ex : fournir des garanties aux prêts). Le représentant de la BAD a fait savoir que ce sujet sensible méritait tout particulièrement d'être partagé au sein de la future plate-forme.

La délégation de la Commission européenne élabore sa programmation dans la perspective, au premier janvier 2008, de l'avènement des Accords de Partenariats Economiques (APE) destinés à créer, selon un calendrier du démantèlement tarifaire progressif, une zone de libre échange avec les pays ACP. Le PASAPE (Programme d'appui et de soutien à l'Accord de partenariat économique UE - Afrique Centrale) particulièrement créé à cet effet, s'efforce de :

- fournir un appui au Comité National de Suivi ;
- appuyer la mise à niveau
- aider au renforcement des infrastructures de contrôle de la qualité et à la normalisation
- appuyer le secteur privé en vue de sa structuration et développer les interactions entre secteurs privés européens et camerounais.

Les bailleurs ont rappelé que l'action à mener dans ce domaine implique des risques de dispersion potentielle. Diverses pistes d'action ont donc été proposées :

- tenir compte des besoins différents des structures qui composent le « secteur privé » (micro-entreprise, petites entreprises, moyennes entreprises) ;
- s'atteler aux contraintes macroéconomiques qui affectent le monde des affaires avant de pouvoir se concentrer sur les besoins plus 'micro' du secteur ;
- se soucier, au regard des échecs qui ont pu être rencontrés dans ce domaine, de la solvabilité des entreprises, et s'atteler à ne pas confondre « conseil » et « financement » ;
- en réponse au temps de création d'une entreprise au Cameroun, des coûts qu'elle induit et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire (24% de temps d'investissement contre une quinzaine à l'heure actuelle), inciter des réformes de fonds au niveau du cadre institutionnel.

Pour favoriser la coordination de l'intervention, pour maximiser l'efficacité de la future Plate-forme et pour lui assurer un poids notamment face aux autorités, un chef de file pourrait être désigné.

Il a été remarqué – et regretté – qu'aucune banque de données réunissant l'intégralité des différents programmes sectoriels conduits par les bailleurs n'existe. Les statistiques fournies par le CAD, le « Development Corporation Report » et des bases de données disponibles sur Internet pourraient servir de modèle à la constitution d'un tel outil.